

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 5 novembre 2018

Convocation du : 29 octobre 2018

**Objet : SERVICE AUX HABITANTS –service petite enfance**  
**Demande de subvention CAF et MSA multi-accueil La Roche des Arnauds.**

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre 2018 à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Monique Barthélémy, secrétaire.

**Etaient présents** : Jean-Marie Bernard, Jacques Francou, Sébastien Simion, Alain Froget, Thierry Fodera, Monique Barthélémy, Bernadette Lapeyre, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Roger Aquino, Guy Jullien, Michel Truc, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Jean-François Contoz, Thierry Gau, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Claude Vallier, Jean-Pierre Briouille, Pierre Schiazza, René Moreau, Jean-Paul Artigues, Michel Gaudy, Joël Bourbousse, Nathalie Ferrere, Franck Gatounes, Jacqueline Marcellin, Bernadette Saudemont, Marc Ventre.

**Etaient absents** : Jean-Paul Bellet, Alain Laurens, Michel Mescle, Françoise Galmiche, Michel Gaignaire.

**Pouvoirs** : Françoise Pinet absente a donné pouvoir à Sébastien Simion,  
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau,  
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Maurice Chautant.

La vice-présidente en charge des services aux habitants indique que les demandes de subvention ont été faites pour tout ce qui concerne la construction et l'aménagement extérieur et qu'aucune demande n'a été faite pour l'équipement de cette nouvelle structure.

Cet équipement comporte l'achat du mobilier, des appareils électro-ménagers, du matériel informatique, de la vaisselle, du petit équipement (transats, linges, poussettes ...).

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 52 000€ TTC. Les subventions sollicitées visent à couvrir la moitié de la dépense : les demandes de subvention sont sur les bases prévisionnelles de : 20 % la MSA et 30 % la CAF.

Après examen et discussion, les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant.

|                              |           |                 |            |
|------------------------------|-----------|-----------------|------------|
| Votants : 33 dont 3 pouvoirs | Pour : 33 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |
|------------------------------|-----------|-----------------|------------|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20181105-Db138\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2018

Affichage : 26/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

